



Saran, le 27/07/2026

Communiqué de la Municipalité

Contact :

CABINET DU MAIRE ET DES ÉLUS
cabinet.maire@ville-saran.fr

Signalement de faits répréhensibles en périscolaire dans une commune de la Métropole d'Orléans : la Ville de Saran s'exprime

Depuis plusieurs jours, des publications diffusées sur les réseaux sociaux par le collectif SOS Périscolaire suscitent une vive émotion et de nombreuses interrogations parmi les familles saranaises à la suite d'une plainte concernant un animateur aujourd'hui mis en cause dans une autre commune.

La Ville de Saran comprend pleinement l'inquiétude des parents. Lorsqu'il est question de la protection des enfants, chaque signalement doit être pris avec le plus grand sérieux. La parole des enfants est essentielle et doit toujours être écoutée, recueillie avec attention et, lorsque les circonstances le justifient, transmise aux autorités compétentes afin que toute la lumière soit faite.

L'affaire concerne des faits qui auraient été commis dans une autre commune de la métropole d'Orléans en mai dernier, alors que l'animateur accusé n'était plus employé par la Ville de Saran depuis près de deux ans.

La Ville de Saran a appris début juillet qu'il s'agissait d'un de ses anciens agents par la famille de l'enfant qui nous a écrit afin de savoir si des faits similaires auraient pu être portés à notre connaissance lorsque cette personne exerçait au sein de nos services. La Ville de Saran leur a confirmé qu'aucun signalement, aucun témoignage, ni aucun élément de nature à laisser supposer de tels faits n'avaient été portés à sa connaissance pendant toute la durée de son emploi. **À ce jour, la Ville de Saran n'a connaissance d'aucun fait qui se serait produit sur son territoire ou dans ses accueils périscolaires et de loisirs en lien avec cette affaire.**

La Ville tient également à appeler chacun à la plus grande responsabilité dans les commentaires et les publications diffusés sur les réseaux sociaux. **Les amalgames ou accusations visant des agents municipaux qui sont totalement étrangers à cette procédure sont particulièrement préjudiciables. Ils portent atteinte à l'honneur de professionnels qui exercent quotidiennement leurs missions auprès des enfants avec engagement, sérieux et dans le respect des règles qui encadrent leurs fonctions.**

La sécurité physique et morale des enfants constitue une priorité absolue de la municipalité. Les procédures de recrutement, d'encadrement et de signalement sont appliquées avec la plus grande rigueur. La Ville travaille en lien avec les autorités compétentes afin de garantir un environnement sécurisé pour tous les enfants accueillis dans ses structures.

Si toutefois une personne disposait d'éléments précis susceptibles d'intéresser la justice concernant cette affaire, elle est invitée à les communiquer directement aux services d'enquête compétents.

La Ville de Saran continuera à faire preuve de la plus grande vigilance pour assurer la protection des enfants et accompagner les familles avec responsabilité.